

PAROISSE DE MAZARGUES-GROUPE ACTU- 29 MAI 2015
JUSQU'OU PEUT-ON ALLER DANS LA LAICITE?

LA LAICITE UNE QUESTION POLITIQUE

La laïcité est, depuis plus de 150 ans, une question éminemment politique qui a profondément structuré les débats, avec cette étape clé, toujours vivante : la loi de séparation de 1905. Lors du centenaire de cette loi, on célébra une « loi de liberté », reprenant l'expression de son principal auteur Aristide Briand, militant d'une position équilibrée au regard notamment des tenants d'une « religion laïque ». Personne n'imaginait que 5 ans plus tard, l'extrême droite ferait de la laïcité son thème de prédilection. J'aborderai mon propos en 3 points :

1. Les nouveaux termes du débat politique sur la laïcité
2. La position du gouvernement actuel. Vers une laïcité d'apaisement
3. Les voies d'un dépassement dynamique

I – LES NOUVEAUX TERMES DU DEBAT POLITIQUE SUR LA LAICITE

*(Une part essentielle de cette analyse est tirée du livre de Jean Baubérot. *Les 7 laïcités françaises*. Editions de la maison des sciences de l'Homme)*

La Laïcité, dès les débats lors de la loi de 1905, n'apparaissait pas comme un concept uniforme. Loin s'en faut ! Les débats ont été extrêmement vifs à l'époque.

On retrouve aujourd'hui 3 approches de la laïcité qui était déjà présentes dans ces débats en 1905 :

- La première se focalisait dans le combat antireligieux. Elle reste encore très présente dans certains milieux : Grande loge de France, Libre pensée, des philosophes à succès comme Michel Onfray.
- La seconde se situait dans la continuité du gallicanisme interventionniste monarchique : formater la religion dans un cadre national. On retrouve cette approche dans la volonté d'organiser, voire de régenter les cultes, notamment le culte musulman.
- La troisième envisageait la séparation Eglise/Etat dans le cadre d'une philosophie politique libérale. Elle donnait place à une dimension collective et se voulait inclusive des religions, mais de manière restrictive. C'est cette tendance qui l'a emporté en 1905. Elle reste toujours pour beaucoup la référence de la laïcité.

L'époque récente a vu se développer deux nouveaux discours sur la laïcité.

Le philosophe Paul Ricoeur a mis en valeur l'expression de « laïcité ouverte » qui ne soit pas entravée d'aucuns sectarismes clérical ou anticlérical. C'est notamment autour du débat sur l'école privée que cette approche de laïcité ouverte a pris toute son ampleur. Même si le débat sur l'école reste toujours sensible, cette laïcité ouverte se trouve maintenant largement partagée par les responsables religieux. Ainsi, le rapport Dagens en 1996, remis en valeur par les évêques de France en 2012, appelle à l'inclusion des catholiques dans la laïcité, à

une réconciliation dynamique : « *les catholiques sont des citoyens qui respectent la laïcité constitutive de la société, tout en y manifestant la vitalité de leur foi* ». Les limites de cette laïcité ouverte se sont explicitement exprimées dans le conflit autour du « mariage pour tous ».

Mais alors que la question de la laïcité était, depuis l'origine, un marqueur à gauche, un tournant s'amorce. Au début des années 2000, une laïcité identitaire revendiquée par l'extrême droite, associée au rejet des immigrés, se développe. Comment en est-on arrivé là ?

En 2007, Nicolas Sarkozy prononce un discours à Latran particulièrement remarqué, qui affirme que « *les racines de la France sont essentiellement chrétiennes* ». Il appelle de ses vœux une « *laïcité positive* » qui considère les religions comme un atout et affirme « *la supériorité de la morale chrétienne sur la morale laïque* ».

Le mouvement vers une laïcité identitaire est lancé. Les responsables religieux ont bien vu le risque de type de discours. Dans une tribune commune, les responsables des 6 grandes religions présentes en France demandent au parti au pouvoir « *d'éviter les amalgames et risques de stigmatisation envers l'Islam et de veiller à ne pas dilapider ce précieux acquis qu'est la laïcité* ».

Avec cette entrée dans une laïcité identitaire, la porte est ouverte pour que la présidente du Front national, à partir de 2010, s'approprie la laïcité en la renvoyant à une composante identitaire avec un discours extrêmement violent sur « *l'envahissement de la France par l'islam* ».

Ainsi en focalisant la laïcité sur une vision fermée de l'identité de la France, on lui a permis de devenir un marqueur de la droite extrême.

II – VERS UNE LAÏCITE D'APAISEMENT

2-1 La position de Manuel Valls

Manuel Valls arrive au gouvernement avec une expérience concrète, à la mairie d'Evry, des questions liées à la laïcité. Il a réfléchi depuis plusieurs années à cette question de la laïcité et a même publié un livre en 2005 : « *la laïcité en face* ».

La gestion politique de la laïcité implique à la fois une vision du souhaitable, mais aussi une méthode qui passe par la prise en compte des rapports de force entre les différents courants en débats. Il se situe dans une laïcité ouverte de dialogue et n'a aucun problème pour discuter avec les responsables religieux. Il indiquait ainsi, en 2012, dans « *famille chrétienne* » : *la laïcité ce n'est pas le refus des religions, du sacré. C'est l'acceptation de croire et de ne pas croire. La religion catholique est ancrée dans notre histoire, dans nos paysages, dans cette belle cathédrale* ».

En revanche, quand cela touche des sujets de société, le mariage pour tous, l'euthanasie, il se fait le héraut d'une laïcité de combat.

Il positionne également clairement son combat pour la laïcité dans la lutte contre tous les extrémismes et se situe, après les évènements de Charlie, dans une « laïcité d’apaisement » : annonce d’une consultation de tous les acteurs de l’Islam en France, souhait de la création d’une fondation représentant tous les musulmans de France, rappel de l’importance de trouver des financements permettant la construction de lieux de culte dignes sans la tutelle envahissante de pays étrangers...

Il se dirige ainsi vers une forme évoluée de laïcité qui respecte les fondamentaux, mais avec une ouverture très claire dans la relation avec les religions et l’Islam en particulier.

2-2 Les propositions de l’Observatoire de la laïcité

Une initiative particulièrement éclairante de cette volonté politique d’avancer vers une laïcité d’apaisement est la création en 2013 de l’Observatoire de la laïcité présidé par Jean-Louis Bianco, une personnalité politique reconnue, adepte du consensus constructif.

Une note d’orientation publiée par cet Observatoire affiche les points clés de cette laïcité d’apaisement. En voici quelques extraits particulièrement illustratifs.

La France se caractérise aujourd’hui par une diversité culturelle plus grande que par le passé. C’est pourquoi elle n’a jamais eu autant besoin de la laïcité, laïcité qui garantit à tous les citoyens quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses, de vivre ensemble dans la liberté de conscience, la liberté de pratiquer une religion ou de n’en pratiquer aucune, l’égalité des droits, la fraternité républicaine. La laïcité n’est pas une opinion parmi d’autres mais la liberté d’en avoir une.

La liberté d’expression des appartenances religieuses peut, elle, être limitée dans les conditions définies par la loi, comme c’est par exemple, le cas des élèves comme des enseignants dans l’école publique ou encore des agents publics. Le principe doit toutefois demeurer la liberté et les limitations l’exception, compte - tenu des principes constitutionnels et conventionnels, avec lesquelles ces restrictions légales doivent être compatibles.

Interdire tout signe religieux dans l’espace social serait une atteinte à la liberté de religion, en tant que cette interdiction s’opposerait à une pratique religieuse qui ne limite pas la liberté des autres. Il convient dès lors de soigneusement distinguer le trouble objectif de l’ordre public qui constitue une limite légale aux pratiques religieuses, d’une perception subjective qui ne saurait en tant que telle justifier une atteinte à cette liberté.

Le prosélytisme religieux consiste à chercher à convaincre d’adhérer à une religion. La liberté de culte comprend celle de faire connaître sa religion. Elle est de même nature que la liberté de conviction qui comprend en matière philosophique ou politique, le droit de faire connaître ses convictions pour chercher à les faire

partager. Le prosélytisme religieux est cependant proscrit dans les services publics au nom de leur neutralité.

Les religions, comme les philosophies portent chacune une conception du monde qui les conduit à exprimer des positions sur les principales questions de vie en société. Elles ont donc le droit d'intervenir à ce titre dans le débat public, comme toute organisation sociale et comme tout citoyen. Tout citoyen et toute organisation peuvent exprimer, par des moyens légaux, leur hostilité à l'égard d'un projet de loi ou même d'une loi votée, en ce qu'ils l'estiment contraire à ses convictions, notamment philosophiques ou religieuses. Dès lors que la loi est promulguée, ils doivent s'y soumettre et ne pas entraver sa mise en œuvre. Nul n'est cependant contraint d'user pour lui-même d'une liberté offerte par la loi.

III – LES VOIES D'UN DEPASSEMENT DYNAMIQUE

Avec cette démarche centrée sur une laïcité d'apaisement, nous avons un socle pour poser les bases d'une approche qui allie, d'une part, le respect des fondamentaux de la République, liberté – égalité - fraternité, en passant par le refus de l'exclusion, de la stigmatisation en fonction de l'origine sociale, de l'appartenance religieuse et , d'autre part, un pragmatisme de solutions pour résoudre le plus sereinement possible les problèmes concrets du vivre ensemble. Il s'agit, d'une certaine manière, de retrouver l'esprit d'équilibre de la loi de 1905 qui, malgré des soubresauts, a prévalu pendant près d'un siècle.

Est-ce à dire qu'avec cette laïcité d'apaisement nous avons trouvé la solution miracle à toutes les questions du vivre ensemble? Je ne le crois pas. Les religions ont toujours quelque chose à nous dire sur le sens, le dépassement pour le bien commun, la représentation symbolique de la vie en société. Une société aseptisée, sans aspérités, uniformisée serait un enfer et non le meilleur des mondes. La vie c'est le dialogue, ce sont les conflits dépassés, la recréation du lien avec ceux qui sont exclus.

Le message chrétien nous invite à toujours remettre sur le métier :

- Notre vision sur une société toujours en mouvement
- La recréation, le développement du lien social pour faire communauté nationale ouverte
- Le « dialogue du sens » (interreligieux, mais aussi avec les conceptions non religieuses), pointe fine de ce qui donne le goût du vivre ensemble

Je conclurai mon propos en plaident pour une vision d'une laïcité ouverte au dialogue du sens s'appuyant sur un socle apaisé. « *Dans un tel chantier s'ouvre un espace de pensée où loin d'invalider le droit de pensée de l'autre, les interlocuteurs s'attachent à mieux comprendre comme chacun s'organise « le pensable », non pas avec sa croyance en sous-main, mais avec sa propre croyance soumise à l'appareil critique ensemble et contradictoirement dégagé.* » (Gérard Fath. *Laïcité et pédagogie. Croire et savoir : à quelle enseigne ? L'Harmattan*).

Thierry FELLMANN